



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
ET CERTIFICAT DE PUBLICATION
RÈGLEMENT N° 1804-01**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1804-01 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement concernant l'assainissement des eaux, le rejet des eaux usées dans les réseaux d'égout de la Ville de Vaudreuil-Dorion, la conclusion d'ententes en vertu du règlement no 2008-47 de la Communauté métropolitaine de Montréal, ses amendements et la tarification liée à ces ententes no 1804 afin d'abroger les articles 26 et 50

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 21 mars 2022.

QUE le règlement a été approuvé le 22 juillet 2022 conformément à la loi.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 1^{er} jour du mois d'août 2022.

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca